

**RAPPORT D'UN EXAMEN DE CONFORMITE AVANT MISE EN USAGE ET/OU VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION****Données générales**

Lieu du contrôle:	Rue Vieille Route 5 , 5651 LANEFFE		
Propriétaire:	VAN MALLEGHEM CINDY		
Cliant:	BAUDUIN JORDAN - Open-Elec, Rue des Monthys 59/3, 5651 THY-LE-CHATEAU		
Type de locaux:	Maison	GRD:	ORES
Code EAN de l'installation:	541 44	N° compteur:	/
Installateur:	OPEN ELEC	Tarif:	- Compteur ne pas installé -
N° TVA:	BE 642 966 280	Index:	/
Agent-visiteur:	Sébastien Chyrchel	ou n° carte ID:	/
		Émis à:	/ le /
			Date du contrôle: 03/12/2019

**Type de contrôle**

Conformément aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) - Procédure interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle:	Art. 270 Conformité / Mise en service
Info complémentaire:	Installation complètement renouvelée après 01/10/1981
Réinspection à:	/
	Protection contre les chocs électriques par contacts indirects: Art. 86 Locaux ou emplacements domestiques (réseau TT - alimentation de l'installation via compteur électrique)

**Données générales de l'installation électrique**

Tension nominale:	2 x 230V	Courant nominal max:	63 A	Courant nominal sécurité principale:	50,00
Section du câble d'arrivée:	4X10 mm <sup>2</sup>	Type:	XVB		
Prise de terre:	Barre ou piquet de terre			Section:	/
Différentiel principal - In:	63 A	Sensibilité DI:	300 mA	Conducteur de terre:	16 mm <sup>2</sup>
Différentiel(s) principal(s) extra:	/			Nombre de pôles:	2
Différentiel secondaire - In:	63 A	Sensibilité DI:	30 mA	Nombre de pôles:	2
Différentiel(s) secondaire(s) extra:	/				
Nombre de circuits:	18	Nombre de coffrets:	1		

**Mesures et contrôles**

Résistance de dispersion:	29.2 Ohm	Protection contre les contacts indirects:	En ordre	Plombage du différentiel:	En ordre
Isolement générale:	40 MOhm	Fonctionnement différentiel - Bouton test:	/	Etat du matériel électrique fixe:	En ordre
Test de continuité:	/	Fonctionnement différentiel - Test défaut:	/	Schémas vs. réalité:	En ordre
Protection contre les contacts directs:	En ordre				

**Conclusion :****L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE**

L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le:

25 ans après date du contrôle

 par le même organisme (\*)

**NOMBRE D'ANNEXES**

Schéma d'implantation: Oui

Schéma unifilaire: Oui

Plan influences externes: N/A

Autres: /

L'AGENT-VISITEUR:

Visa du distributeur:

**Visa de l'organisme de contrôle**

ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé  
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare  
TVA BE 0811.407.869  
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29  
info@acavzw.be - www.acavzw.be

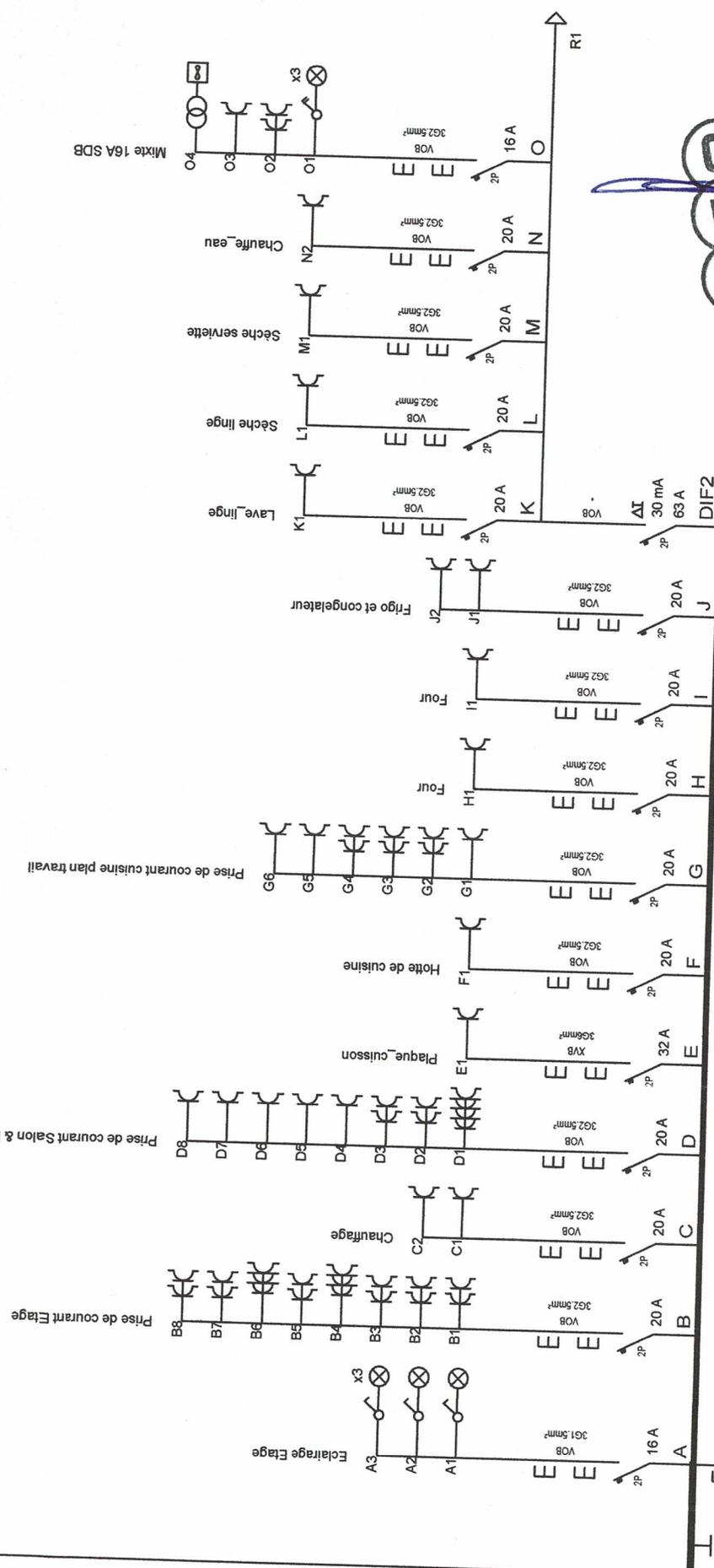
Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique (et doit - le cas échéant - être soumis au Service interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail). En outre, toute modification intervenue dans l'installation doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante de l'installation électrique doit faire l'objet d'un examen de conformité avant la mise en usage. Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

**CONSTATATIONS: Remarques**

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- B : On ne peut pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- D : L'éclairage n'est pas placé définitivement.
- W : L'installation électrique est hors tension durant le contrôle. Le bon fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'a pas pu être testé.
- W0 : L'installation électrique est hors tension durant le contrôle. Certaines mesures et/ou contrôles (p.ex. la continuité de la terre) n'ont pas pu être effectuées.
- W1 : L'installation électrique est hors tension durant le contrôle. L'exactitude des schémas électriques (schéma unifilaire et schéma d'implantation) ne pouvait pas être contrôlée entièrement (p.ex. connexion efficace des composants électriques sur les fusibles/disjoncteurs spécifiés).

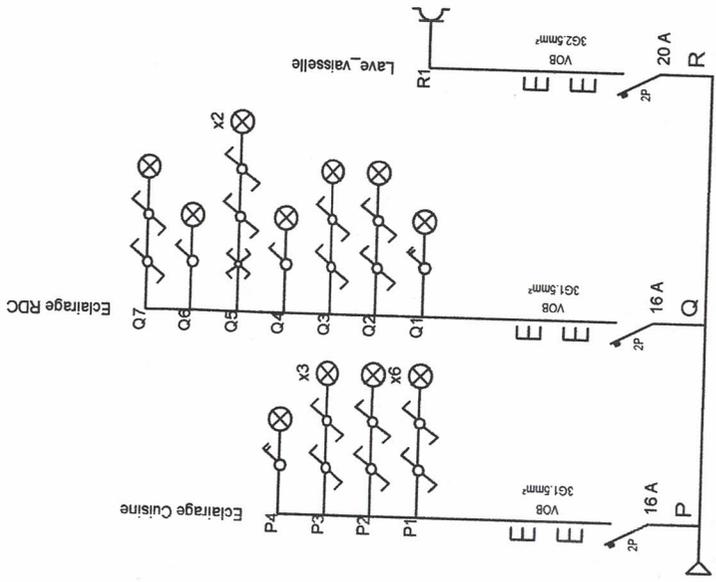
**CONSTATATIONS: Infractions**



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé  
 Meensesteenweg 33B - 8800 Roeselare  
 TVA BE 0811.407.888  
 Tel. 065/33.44.79 Fax 065/33.66.29  
 info@aca.be www.aca.be

INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER	
Nom	Open-Elec	Nom	Open-Elec	Nom	Delfonso
TVA	BE0642.966.280	Nom	..	Rue	..
Date	25/11/2019	Date	..	Comm	..
Sign	Open-Elec	Sign	..	Sign	..

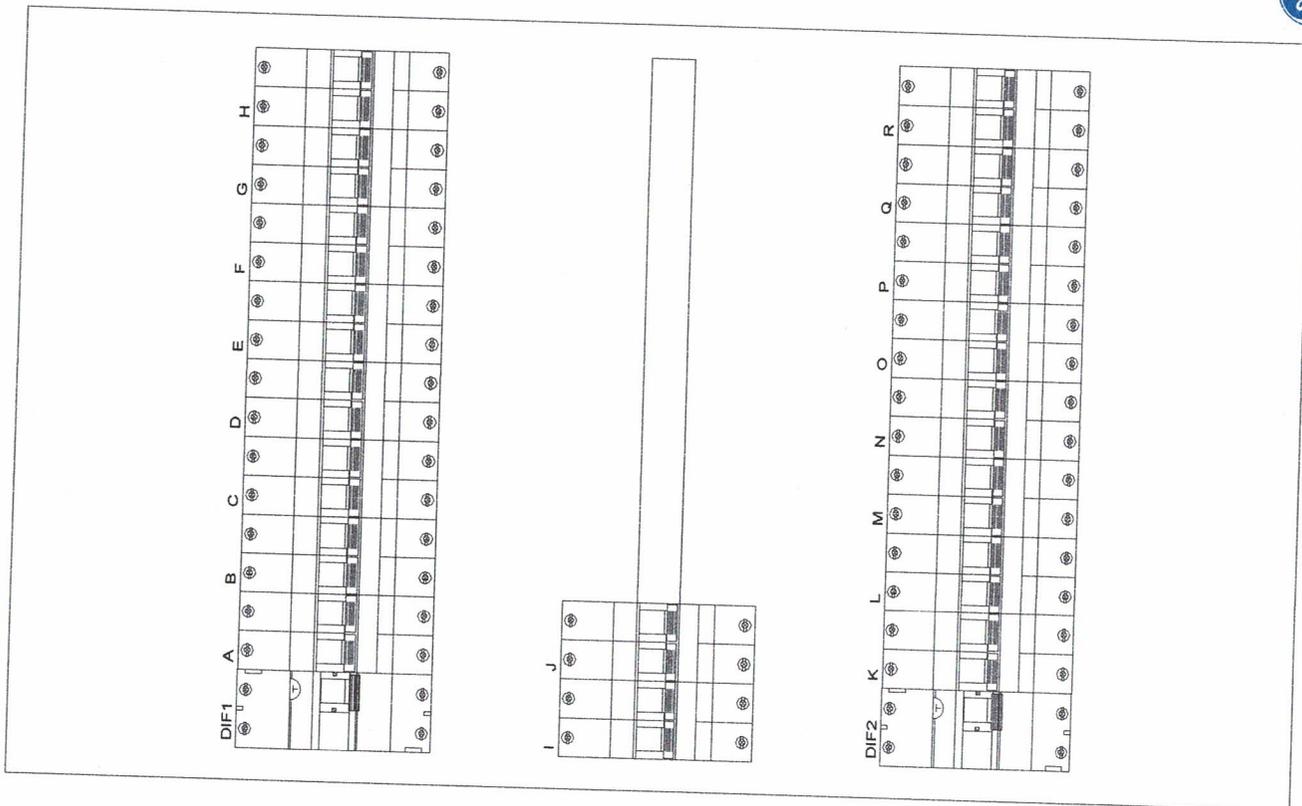
2019.11.30  
 230V~ - 50A  
 05/12/19



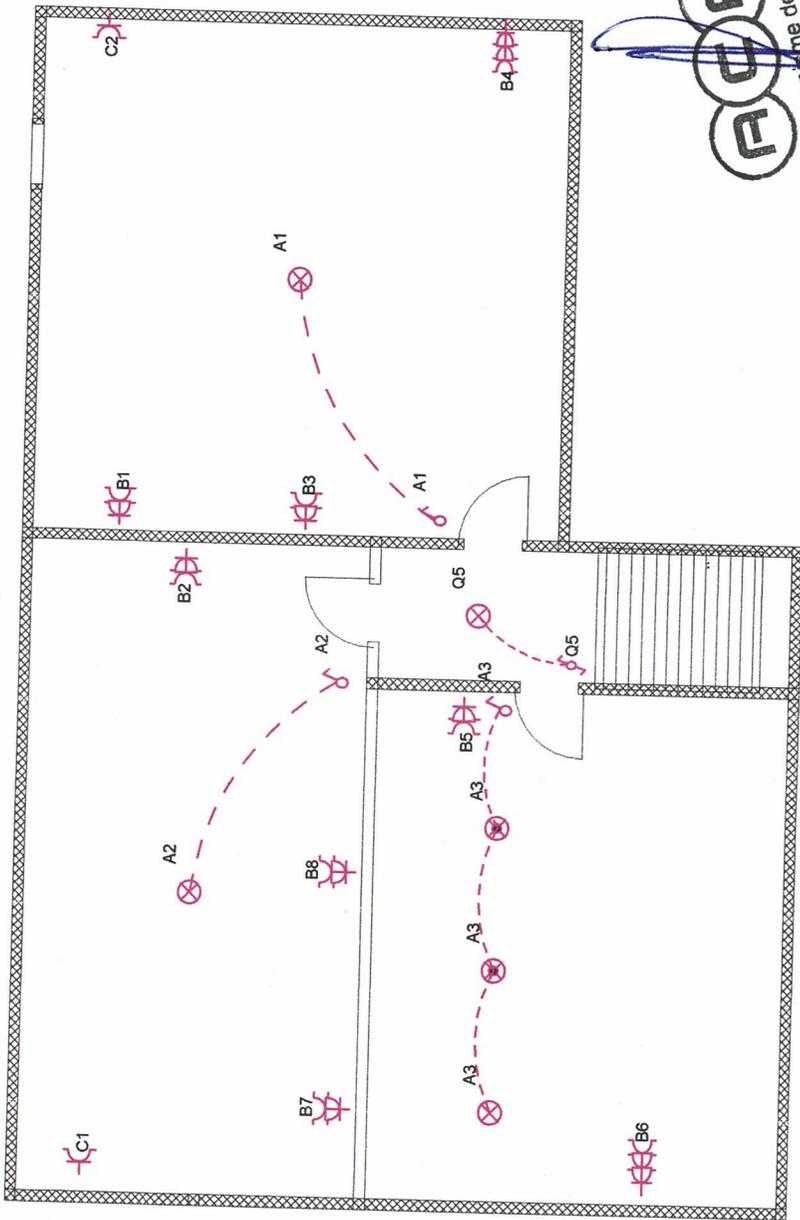
  
 ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé  
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare  
 TVA BE 0811.407.889  
 Tel. 066/33.49.79 - Fax 066/33.66.29  
 info@acvzw.be - www.acvzw.be

3/12/17

<b>INSTALLATEUR</b>	<b>CONTROLE</b>	<b>CHANTIER</b>
Nom Open-Elec TVA BE0642.966.280 Date 25/11/2019 Sign Open-Elec	ORGANIS. : Nom : Date : Sign :	Schema1B 230V~ - 50A Nom : Rue : Comm : Sign :



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé  
 Meensesteenweg 338 - 8200 Roeselare  
 TVA BE 0811407888  
 Tel. 065/3749110 - Fax 065/336629  
 info@aca.be / www.aca.be



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé  
 138 - 8800 Roeselare  
 Meensesteenweg 138 - 8800 Roeselare  
 TVA BE 0811.407.869  
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29  
 info@aca.vzw.be - www.acavzw.be

312/19

INSTALLATEUR		CHANTIER	
Norm	Open-Elec	ter	3N, 400V/230V~
TVA	..	Norm	Daltonso
Date	DATE	Rue	..
Sign	..	Comm	..
		Sign	..
CONTROLE			
ORGANIS.	..		
Norm	..		
Date	..		
Sign	..		

